



Compte rendu

17 septembre 2024 - Gravelines

Réunion d'ouverture du débat public « Projet de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines »



DÉBAT
PUBLIC

PROJET DE NOUVEAUX
RÉACTEURS NUCLÉAIRES
À GRAVELINES

ORGANISÉ PAR



commission
nationale du
débat public



COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'OUVERTURE

La réunion d'ouverture du débat public « Projet de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines » a eu lieu le mardi 17 septembre 2024. Cette rencontre avait pour objectif de poser le cadre du débat et de rappeler les enjeux liés au projet soumis à l'avis du public. 256 personnes étaient présentes pour cette première réunion, et sa retransmission en direct sur YouTube a permis à 116 personnes supplémentaires d'y assister à distance. Au cours des temps d'échanges, 11 personnes du public (5 femmes et 6 hommes), essentiellement issues d'associations, syndicats ou partis politiques locaux, ont pu exprimer leur positionnement et poser des questions aux porteurs de projet et à l'équipe du débat.

Cette réunion d'ouverture était divisée en **trois séquences thématiques**, qui ont suivi l'introduction faite par le Président de la Commission nationale du débat public (CNDP), M. Marc Papinutti et le président de l'équipe organisatrice de ce débat, M. Luc Martin.

Séquence 1 – Le contexte national dans lequel s'inscrit le débat

Un premier temps a été consacré à la présentation des **contextes énergétique et réglementaire nationaux** dans lesquels s'inscrit le projet porté par EDF. Cette séquence a été introduite par Mme Sophie Mourlon, directrice générale de l'énergie et du climat, qui a rappelé les objectifs nationaux de décarbonation du mix énergétique, et M. Joël Barre, délégué interministériel au nouveau nucléaire, pour présenter le rôle de sa délégation dans la supervision du programme de nouveaux réacteurs nucléaires, porté par EDF. Leurs interventions ont été suivies d'une présentation d'un scénario alternatif de mix énergétique, sans recours au nucléaire, par M. Yves Marignac, porte-parole de l'association négaWatt, et d'un rappel du cadre juridique encadrant la politique énergétique française par Mme Marine Fleury, maîtresse de conférences en droit public.

Les participantes et participants ont ensuite débattu de l'évaluation des besoins en électricité à venir et de la composition du futur mix énergétique national pour y répondre de manière décarbonée ; certaines personnes ont contesté les données fournies par EDF concernant les **émissions de CO2 de l'électricité produite par les réacteurs nucléaires** et ont interrogé le porteur de projet sur la sécurité des réacteurs nucléaires EPR2, ainsi que sur l'étendue de « l'effet de série » attendu pour ce programme, limité à ce jour à la programmation de 3 paires de réacteurs.

Les représentant.e.s de l'Etat et le maître d'ouvrage ont également été interpellé.e.s sur la question du **financement du programme** de nouveau nucléaire, sur laquelle le délégué interministériel au nouveau nucléaire s'est engagé à présenter des éléments avant le mois de janvier 2025, ainsi que sur le **coût de l'énergie** que produiraient les EPR2 s'ils étaient construits.

Le Président de la CNDP a rappelé, en réponse à une interpellation d'un membre d'une ONG environnementale, qu'elle attendait que l'Etat apporte au cours de ce débat public les réponses aux questions posées au cours du débat public sur le programme de nouveau nucléaire et le projet d'EPR2 à Penly¹.

Enfin, Mme Marine Fleury a rappelé que la Commission Européenne et le Citepa² estiment que la stratégie de décarbonation actuellement présentée par la France à l'heure actuelle n'est pas crédible pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Séquence 2 - Le contexte local et le projet de nouveaux réacteurs EPR2

La seconde séquence était dédiée aux **enjeux du territoire autour de Gravelines**. Une courte vidéo sur l'histoire de la centrale nucléaire actuellement en exploitation a précédé la présentation par EDF et RTE de leur projet de construire deux nouveaux réacteurs EPR2 à proximité immédiate de ce site pour une mise en service à l'horizon 2038. M. Laurent Pidoux, directeur général du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, a ensuite présenté la **stratégie portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque** pour anticiper l'accueil potentiel du projet. Le Président de l'Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre-Artois (ADELFA), M. Nicolas Fournier, a exprimé ses préoccupations vis-à-vis des potentiels **impacts que pourrait avoir un chantier de cette ampleur** sur l'environnement, notamment

¹ Conformément à [l'avis rendu par la CNDP le 4 septembre 2024](#)

² [Le Citepa](#)

au regard de la concentration de sites Seveso sur le Grand Port Maritime de Dunkerque, et des risques de submersions auxquels le site industrialo-portuaire est soumis. Enfin, Mme Marie-Paule Hocquet-Duval, Présidente honoraire de la Commission Logement et Cadre de Vie, a regretté le **manque de temps de parole accordé aux personnes qui habitent le territoire**, qui sont les premières concernées par les impacts que pourrait avoir le chantier de construction des EPR2 à Gravelines (sur le logement, le réseau de transport, etc.).

Ces présentations ont suscité des réactions de la part de membres d'associations, organisations locales, mais aussi d'habitant.e.s du territoire, qui ont interpellé le porteur de projet et le représentant de la Communauté Urbaine de Dunkerque sur les **conséquences du chantier et du projet d'EPR2 sur les mobilités, l'emploi local et les impacts de la radioactivité sur la santé**. M. Laurent Pidoux a précisé que des parkings relais et des aménagements des axes routiers seraient élaborés, en lien avec les industries du territoire, et notamment EDF, pour répondre aux enjeux de mobilité des personnes travaillant sur le chantier.

La CNDP a également été interrogée sur le poids de la parole du public dans la prise de décision finale, l'occasion pour son Président de rappeler que **60% des projets sont modifiés à l'issue d'un débat public**.

La **question de la souveraineté énergétique** permise ou non par le nucléaire a aussi été soulevée par deux personnes, pointant les importations d'uranium de retraitement (URT) enrichi en Russie pour alimenter les centrales actuellement en fonctionnement. En témoigne la présence d'un cargo russe dans le port de Dunkerque la veille même de la réunion publique.

Enfin, la Présidente honoraire de CLCV a déploré le **différentiel de temps d'expression entre les habitant.e.s et le porteur de projet**, ainsi que le **manque de moyens dont disposent les associations locales** pour faire connaître les informations qu'elles souhaitent opposer en contrepoint à la maîtrise d'ouvrage.

Séquence 3 – Présentation du débat public

La troisième et dernière séquence était menée par l'équipe organisatrice du débat public, chargée de présenter les **différents dispositifs permettant au public de participer durant les quatre mois à venir**. Les membres de la Commission particulière du débat public (CPDP) ont ainsi présenté les thématiques des **prochaines réunions** organisées sur le territoire, les rencontres prévues sur les marchés et événements locaux, mais aussi les **dispositifs numériques** permettant à chacun.e de poser ses questions ou d'exprimer son positionnement par rapport au projet d'EPR2 à Gravelines.

La **cellule de vérification des faits et des controverses techniques** créée pour ce débat public a également été introduite par son coordinateur, M Laurent Gauthier. Deux sujets la concernant ont été abordés :

- Les **émissions de CO2 des centrales nucléaires** (voir séquence 1), sur lesquelles la cellule est sollicitée
- **L'enrichissement de l'uranium de retraitement (URT) en Russie**, qui est déjà traité et figure dans son rapport. La cellule reste ouverte à toute proposition de modification ou de précision qu'il serait nécessaire d'apporter.